

Procès-verbal de la séance du 25 août 2020

Le 25 août 2020 à 19h30, le Conseil Municipal de Villeréal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Guillaume MOLIERAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **20 août 2020**

Présents : Guillaume MOLIERAC, Françoise LAURIERE, Jean-Jacques CAMINADE, Christophe VECCHIOLA, Jean-Pierre LECLAIR, Marie-Christine DEBLACHE, Sylvie AVEZOU, Christelle BOUDONNAT-BLAVETTE, Thomas GASSELING, Iris TRYSTRAM, Pierrick TROUSSELLE, Magali BULIT.

Représentés : Rolande PITON procuration à Françoise LAURIERE
Jean-Raymond CRUCIONI procuration à Jean-Jacques CAMINADE
Maxime CHEROUX-VALADIE procuration à Guillaume MOLIERAC

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière séance. En l'absence d'observation il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire. Madame Christelle BOUDONNAT-BLAVETTE ayant obtenu la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions.

DÉLIBÉRATION		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2020-039	<u>Création salle multi-activités : choix des entreprises</u>	1-1-1

Vu le Code des Marchés Publics,

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la commission d'appel d'offres concernant l'ouverture des plis pour la création d'une salle multi-activités à l'école élémentaire s'est déroulée le 22 juillet 2020.

Quinze entreprises ont répondu à l'appel d'offres.

L'Atelier d'Architecture Auroux a remis lors de la commission d'appel d'offres du vendredi 31/07/2020 le rapport d'analyse des offres qui a pour objet de présenter le contrôle des offres fournies par les entreprises.

Monsieur le Maire rappelle les critères de choix : 60% valeur technique et 40% prix.

LOT		ENTREPRISES	NO TE	MONTANT HT	OPTIONS MONTANT HT	MONTANT HT AVEC OPTIONS
VRD / GROS-OEUVRE	1	SAS BONIS SIMON	100	50 000,00 €	10 070,80 €	60 070,80 €
		SARL CATARINO & FILS	91	50 000,00 €	9 587,60 €	59 587,60 €
		SARL RADAELLI	74,08	70 169,58 €	15 014,89 €	85 184,47 €
CHARPENTE BOIS & METAL / COUVERTURE ZINC / ZINGUERIE	2	SARL CATARINO & FILS	100	21 900,00 €	29 083,80 €	50 983,80 €
MENUISERIE ALUMINIUM	3	SAS SML	100	28 386,59 €	0,00 €	28 386,59 €
MENUISERIE BOIS	4	BOLZON LUCIEN	91	3 213,07 €	0,00 €	3 213,07 €
PLATRERIE / FAUX- PLAFONDS	5	SARL CAPSTYLE	85	10 269,91 €	0,00 €	10 269,91 €
		SAS MAINVIELLE	93,24	12 357,22 €	0,00 €	12 357,22 €
ELECTRICITE/CHAUF- FAGE/VMC	6	SASU BOSCHET	100	7 000,00 €	6 089,22 €	13 089,22 €
		ALLEZ & CIE.	88,98	6 887,80 €	9 290,91 €	16 178,71 €
SOL SOUPLE	7	ETABLISSEMENTS FAU	100	4 995,00 €	0,00 €	4 995,00 €
		DUPIN YOHANN	83,3	5 217,00 €	0,00 €	5 217,00 €
		SAS PLASTIC DECORS	97,58	5 316,50 €	0,00 €	5 316,50 €
		TCA DELTA DEVELOPPEMENT	96,22	5 516,50 €	0,00 €	5 516,50 €
PEINTURE	8	ETABLISSEMENTS FAU	80	2 462,70 €	0,00 €	2 462,70 €

Après avis de la commission d'appel d'offres et discussion, Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes et de maintenir uniquement les options pour le lot 6 « Electricité / Chauffage / VMC » :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT
1	SAS BONIS SIMON	50 000,00 €
2	SARL CATARINO & FILS	21 900,00 €
3	SAS SML	28 386,59 €
4	BOLZON LUCIEN	3 213,07 €
5	SAS MAINVIELLE	12 357,22 €
6	SASU BOSCHET	13 089,22 €
7	ETABLISSEMENTS FAU	4 995,00 €
8	ETABLISSEMENTS FAU	2 462,70 €
MONTANT HT		136 403,80 €
MONTANT TVA		27 280,76 €
MONTANT TTC		163 684,56 €

Après en avoir délibéré les membres de l'assemblée décident à l'unanimité

- **de retenir** les entreprises proposées par Monsieur le Maire,
- **de mandater** Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.
- **S'engager** à inscrire au budget 2020 les crédits nécessaires au règlement de la dépense correspondante.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2020-040	<u>Convention de servitude amiable pour l'implantation, sur un chemin rural, d'un ouvrage d'éclairage public entre le TE47 et la commune.</u>	1-2-4

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune, il convient de conclure une ou plusieurs conventions de servitude sur le chemin rural de

Lauzel le long des parcelles A 691 et A 718 au bénéfice du TE 47 et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité.

Ces mêmes conventions, si elles concernent des ouvrages électriques souterrains d'un linéaire supérieur ou égal à 2 mètres ainsi que l'implantation d'un poste de transformation, peuvent faire l'objet le cas échéant d'une publication auprès du Service de Publicité de Foncière afin de sécuriser les parcelles et le réseau de distribution publique.

Considérant l'intérêt que présente pour la commune l'implantation de ces ouvrages de distribution publique d'électricité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'Autoriser** Monsieur le Maire à signer les conventions de servitudes nécessaires ainsi que les actes authentiques correspondants ;

Questions diverses.

Monsieur le Maire indique qu'il va solliciter Monsieur Dominique Poggioli, Inspecteur d'Académie de Lot-et-Garonne, pour l'ouverture d'une cinquième classe à l'école élémentaire. Pour cette rentrée, 114 enfants sont inscrits soit une moyenne de 28,5 enfants par classe. Les salles de classe pour accueillir autant d'élèves sont petites et d'avantage si une distanciation physique est à nouveau recommandée pour lutter contre la pandémie.

Lors d'une discussion avec Monsieur Charles Bazillais, Directeur de l'office de tourisme, il a été abordé l'utilité pour Villereal de rester classée « Station Verte ». L'absence d'un lieu de baignade aménagé et surveillé sur la commune et le coût de ce label pour la collectivité sont autant de raisons d'abandonner ce classement. Les conseillers municipaux délibèreront lors du prochain conseil.

Un parcours « Terra Aventura » sur le monde du cheval est en cours de préparation. Il s'agit de parcours mêlant chasse aux trésors et découverte du patrimoine qui s'organisent en Nouvelle Aquitaine.

Une salle de fitness va s'ouvrir le 1^{er} septembre 2020 dans la rue Saint-James.

Le Journal de Villereal arrivera dans les boites aux lettres à partir du 7 septembre.

Monsieur le Maire informe qu'un arrêté préfectoral n° 47-2020-08-20-005 du 20 août 2020 impose le port du masque pour les personnes de onze ans et plus, dans les marchés de plein vent, marchés gourmands, marchés fermiers, marchés de producteurs, brocantes, braderies, vide-greniers, sur l'ensemble du département de Lot-et-Garonne. Dans ces situations le port du masque est obligatoire du 22/08/2020 au 15/09/2020.

Vendredi 28 août : Spectacle « Drive In » proposé par la compagnie Vous Etes Ici. Une quinzaine de voitures sont attendues pour assister à une performance dansée en plein air à la tombée de la nuit.

Vendredi 4 septembre : Concert à la Chapelle Parisot. Un duo de violon présentera un répertoire de musiques classiques et de musiques du monde à partir de 21h00.

Monsieur le Maire rend compte du dernier conseil d'administration de l'EHPAD de Villereal. L'organisation du travail s'améliore grâce à une bonne entente entre les équipes. Le poste de direction

Commune de Villeréal
Séance du 25 août 2020

est toujours à pourvoir. Madame Feuillet, qui assure la direction en intérim, indique que la situation financière de l'établissement est saine. Il faudra par ailleurs prévoir des travaux de modernisation des locaux.

A partir du 7 septembre, les élus reprendront leurs interventions à Radio 4 pour le « 3 minutes ».

Monsieur le Maire rappelle que la commune va adhérer à l'application CITYKOMI. Cet outil permet de contacter en temps réel les citoyens qui s'abonnent gratuitement à ce service : intempéries, travaux, actualités culturelles et associatives, fermetures exceptionnelles, modifications d'agendas, etc... Les données personnelles sont protégées. Un groupe de travail se réunira pour organiser la communication officielle de la Municipalité.

Monsieur Jean-Pierre Leclair demande si l'entretien du réseau des eaux usées est toujours à la charge de la SAUR ; cette dernière a perdu le marché au profit de la société AGUR. La SAUR garde quant à elle l'entretien du réseau d'eau potable.

Samedi 6 septembre : Vide grenier de la Pétanque.

Jeudi 24 septembre : prochain Conseil Municipal à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h00.